

Bibliothèque municipale - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences ;

Vu la délibération n°2023_082 du conseil municipal en date du 18 décembre 2023 portant actualisations des délégations du conseil municipal au maire ;

Vu la délibération n°2020_020 du conseil municipal en date du 02 juin 2020 portant sur la création d'un comité de pilotage du projet de restructuration de l'Espace des 4 Vents ;

Vu le débat en question ouverte en séance du conseil municipal du 6 février 2023 concernant le Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque de Champagnier ;

Vu la délibération n°2023_016 du conseil municipal en date du 27 mars 2023 portant sur la validation de l'avant-projet et des modalités de financement ;

Vu la circulaire 26 mars 2019 du Ministère de la Culture relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales pour les opérations ayant pour objet l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture (aide au démarrage de projet) ;

Considérant que la commune de Champagnier sollicite l'aide de la Direction régionale des Affaires Culturelles en s'inscrivant dans la thématique et la catégorie susvisée ;

Considérant la décision motivée du comité de pilotage du projet de restructuration de l'espace des 4 vents de déménager la bibliothèque de Champagnier vers de nouveaux locaux afin de bénéficier davantage de surface ;

Considérant que le projet consiste au transfert de la bibliothèque actuelle localisée Chemin du Gal dans le bâtiment de l'Espace des 4 Vents, vers les deux locaux à acquérir et à aménager et situés au 4 Allée du Lavoir à proximité de la place du Laca ;

Considérant les intentions et ambitions du Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque de Champagnier ;

Considérant que les nouveaux locaux apporteront de nouveaux usages ouvrant la voie à l'extension des horaires d'ouverture ;

Considérant le plan de financement du coût de fonctionnement lié à l'extension des horaires de la bibliothèque ;

Monsieur le Maire, sur délégation du conseil municipal :

Article 1 : Décide de solliciter une subvention de fonctionnement de 1571 € dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD – Concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales) pour participer au financement de l'extension des horaires de la bibliothèque de Champagnier (année 2 sur 5).

Article 2 : dit que le plan de financement annuel est le suivant pour 5 ans avec les taux d'intervention de l'État de 70 % des années 1 à 3, puis de 50 % des années 4 et 5 :

Coût de fonctionnement	01/09/2024	01/09/2025	01/09/2026	01/09/2027	01/09/2028	Total sur 5 ans
Charges de personnel	2244,71 €	2244,71 €	2244,71 €	2244,71 €	2244,71 €	11 223,55 €
- Dont Commune	673,42 €	673,42 €	673,42 €	1122,35 €	1122,35 €	4264,96 €
- Dont DRAC	1571,29 €	1571,29 €	1571,29 €	1122,35 €	1122,35 €	6 958,58 €

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention susmentionnée et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Article 4 : dit que les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

À Champagnier, le 11 avril 2024

Florent CHOLAT
Maire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 12 avril 2024
Publié le : 12 avril 2024